

GESTION LOCATIVE



**Optimisez votre temps et
vos revenus en nous
confiant votre patrimoine
locatif !**



04 20 130 183
contact@stgimmobilier.com



Mettre en location son bien immobilier peut vite devenir une source de stress. Trouver le parfait locataire est loin d'être le seul défi.

Une fois ce dernier déniché, il faut encore s'acquitter de formalités administratives, gérer la comptabilité et entretenir son bien.

Pour un propriétaire bailleur, ce n'est pas toujours facile de concilier toutes ces tâches souvent chronophages avec son emploi du temps.

La solution ?

Nous confier l'ensemble des tâches inhérentes à la location de votre bien immobilier pour vivre votre investissement locatif en toute sérénité !

Découvrez dans ce guide tout ce que notre agence peut faire pour vous simplifier la vie.



LES ÉTAPES CLÉS D'UNE GESTION LOCATIVE



**ESTIMATION
DU MONTANT
DU LOYER**



**MISE EN
VALEUR DE VOTRE
BIEN**



**COMMUNICATION
MASSIVE SUR TOUS
NOS SUPPORTS**



**SÉLECTION
DE VOTRE
LOCATAIRE**



**ETAT DES LIEUX
ET PRISE DE
POSSESSION
DU BIEN**

Votre bien est déjà loué ?



**GESTION
COMPTABLE ET
FISCALE**



**GESTION DE
L'ENTRETIEN ET
DES TRAVAUX**



**GESTION
DES
RISQUES**



**DÉPART
DU
LOCATAIRE**



**REMISE
EN
LOCATION**

GESTION EN COURS DE BAIL

FIN DU BAIL

NOS TARIFS

MISE EN LOCATION

13 € TTC/m² À la charge du bailleur et du locataire. Ce tarif inclut :

la constitution du dossier
la recherche du locataire

l'estimation du loyer
les honoraires de visites

la rédaction du bail
la réalisation des états des
lieux d'entrée ou de sortie.

GESTION

À partir de 6% TTC

de votre loyer annuel charges
comprises

Ce tarif inclut l'ensemble des services de gestion
comptable et fiscale sauf la préparation de l'état annuel
d'aide à la déclaration fiscale.

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

2.3% TTC

de votre loyer annuel
charges comprises

La garantie couvre les loyers, charges et taxes impayés par le
locataire, les frais de recouvrement et de contentieux,
l'indemnisation jusqu'à récupération du bien, prise en charge
des dégradations immobilières et de la protection juridique

Détériorations immobilières

Dégradations perpétrées par le locataire

Plafond = 7625 € par sinistre

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Afin de créer votre dossier et procéder à la signature du mandat de gestion, nous avons besoin de collecter un certain nombre d'informations sur vous et sur votre logement. Voici l'inventaire des pièces à nous fournir :

PIÈCES NÉCESSAIRES

Obligatoires

- ✓ Pièce(s) d'identité(s) (recto & verso)
- ✓ Relevé d'identité bancaire
- ✓ Titre de propriété
- ✓ Taxe foncière
- ✓ Diagnostics
- ✓ Attestation d'assurance propriétaire non occupant
- ✓ Coordonnées du syndic

Facultatives

- ✓ Copie de la taxe d'habitation
- ✓ Copie des factures de travaux
- ✓ Code d'accès à la résidence
- ✓ Coordonnées du gardien
- ✓ Procès verbal de la dernière Assemblée Générale de copropriété

LOGEMENT VIDE

- ✓ 1 jeu de clés et vigik quand nécessaire.
- ✓ Le diagnostic de performance énergétique.
- ✓ Le constat de risque d'exposition au plomb.
- ✓ Un état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.
- ✓ L'attestation d'entretien de la chaudière.
- ✓ Le certificat de ramonage de cheminée quand nécessaire.

LOGEMENT DÉJÀ LOUÉ

- ✓ Une copie de votre dossier locataire
- ✓ Une copie du bail actuel
- ✓ Les coordonnées téléphoniques du locataire et de la caution s'il y a lieu.
- ✓ Une copie de l'état des lieux d'entrée.
- ✓ Une attestation de loyer du locataire sur les 12 derniers mois.
- ✓ L'attestation d'assurances du locataire.



Besoin de plus de détails sur nos services en gestion locative ?

**Contactez-nous ou passez nous
rencontrer !**

5 Rue Maréchal Ornano
4 Boulevard Albert 1er
04 20 13 01 83

contact@stgimmobilier.com
www.stgimmobilier.com

